

---

## QUATRIEME COMITE LOCAL DE LA CONCERTATION DU PROJET LIFE + PECHE A PIED DE LOISIR

---

---

### RELEVÉ DE DISCUSSION

---

Salle de réunion du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale, Boulogne-sur-Mer

Le 29 février 2016

*Animateur* : Morgane Ricard

*Rédaction* : Morgane Ricard

*Diffusion* : Membres du comité local de la concertation du projet Life + Pêche à pied de loisir



Le compte rendu est transmis avec :

- Les éléments détaillés de la réunion (le présent document)
- Le diaporama présenté en réunion (Annexe 1)
- La liste des personnes présentes (Annexe 2)

### Participants

La liste des invités, des participants et des excusés est présentée en annexe 2.

### Objectifs et attentes de la réunion

Les objectifs de cette quatrième réunion de la concertation, après un rapide rappel des objectifs du projet, sont de valider le compte rendu du troisième comité local de la concertation et le guide hébergeur, de présenter le projet de panneaux, et de construire un plan local d'action pour les années à venir. Elle a également pour objectif de discuter des éléments problématiques rencontrés par les différents acteurs.

### Ordre du jour

- La validation du compte rendu du troisième comité local de la concertation de juin 2015 (Berck-sur-Mer)
- La validation du guide hébergeur
- Les panneaux
  - o Présentation de la maquette et ajustements (si nécessaire)
  - o Choix des sites d'implantation financés par le projet parmi les sites pilotes (Ault, Le Crotoy, Fort Mahon, Le Touquet, Le Portel, Wimereux, Ambleteuse, Audinghen)
  - o Etude de la possibilité d'implantation sur d'autres sites

- L'élaboration concertée du plan local d'action sur la pêche à pied de loisir pour notre territoire

## Présentation et commentaires

La plupart des commentaires ayant eu lieu au cours de la présentation sont précisés *en italique sur fond bleu* dans le texte. La réponse apportée est précisée en dessous, après un tiret. Les décisions sont indiquées *en italique sur fond vert*. Le texte est à mettre en parallèle avec les diapositives présentées en annexe 1.

Le projet Life+ « pêche à pied de loisir » est un projet financé par l'union européenne suite à une demande émanant des partenaires français du projet. **L'objectif général est d'améliorer la gestion de la pêche à pied de loisir.**

Il existe 11 sites pilotes du projet Life+ qui englobent de nombreux partenaires dont l'Agence des aires marines protégées qui pilote le projet sur le secteur du Tréport au Cap Gris-Nez.

L'approche du projet Life repose sur trois piliers principaux :

- **la concertation** avec l'ensemble des acteurs régionaux concernés par la problématique par l'intermédiaire de comités de concertation (comme ceux de Waben, Fort-Mahon, Berck-sur-Mer) et de réunions avec les partenaires (+ de 85 depuis le début du projet)
- **l'acquisition de données fiables et partagées** concernant les ressources, l'impact des pratiques et la pression de pêche, par l'intermédiaire d'enquêtes et de données d'observation de la fréquentation, ainsi que différentes études (effets des pratiques et suivis des ressources pour les moules et crevettes, étude écologique et halieutique des moulières du Pas-de-Calais et de Picardie, Etude du cycle de vie des arénicoles sur le littoral Nord-pas-de-Calais Picardie) → *Le rapport diagnostic 2015 sera terminé fin mars*
- **la pédagogie** pour permettre d'améliorer durablement la situation. De nombreux outils ont été créés : dépliants, réglottes, affiches, expositions sur la pêche à pied, guide hébergeur, mallette d'informations. Ils s'accompagnent de démarches de sensibilisation : animations/formations, stands, marées de sensibilisation...

Le projet de **colloque national sur la pêche à pied** est présenté. Il se déroulera à Boulogne-sur-Mer les 22, 23 et 24 novembre 2016. Il s'agit du colloque final du projet.

### Remarques :

★ *Il serait intéressant de présenter les actions en cours sur le territoire (surtout celles où il y a un investissement financier)*

- *Oui*

★ *Il serait intéressant de faire une sortie terrain afin de faire découvrir le territoire, la côte, les traditions, le développement touristique (durable). En novembre ça pourrait être sur la pêche aux coques mais c'est plus une activité professionnelle. → Soutien du Gemel si besoin*

- *Oui ce serait intéressant, mais peut-être compliqué à organiser pour 130 personnes...*

## Validation du compte-rendu du 3<sup>ème</sup> comité local de la concertation et du guide hébergeur

Ces deux documents ont été mis sur le serveur FTP, afin d'être consultés avant la réunion. Cependant, le serveur FTP ne semble pas fonctionner. Personne n'a réussi à accéder aux documents.

### **Décision du Comité :**

*Les documents seront renvoyés par mail, avec un délai pour faire des remarques.*

## Les panneaux

### Le visuel des panneaux

Le visuel des panneaux est présenté. Ils mesureront 70 cm de large pour 50 cm de haut. Leur principal objectif est de faciliter la lecture de la réglementation pour les pêcheurs à pied grâce à une vitrine sécurisée au format A4 avec contenu amovible, permettant de savoir si la pêche sur le site est autorisée (pastille verte, bonnes pratiques) ou interdite (phrase type « pêche des moules interdite » avec référence de l'arrêté en vigueur). Ils permettront également de connaître la maille et le quota de la principale ressource pêchée du site (moule ou coque), de communiquer sur les risques sanitaires et la sécurité (bons conseils, numéros d'urgence), d'informer sur la pêche professionnelle et de communiquer sur le Parc naturel marin.

### **Remarques :**

- ★ *Les panneaux et le code couleur : c'est une très bonne idée pour clarifier la réglementation*
- ★ *Renforcer le code couleur avec une pastille rouge quand la pêche est interdite, en plus de la phrase d'interdiction*
  - *Oui c'est une bonne idée, mais alors il faut conserver la Marianne, la phrase d'interdiction et la référence de l'arrêté*
- ★ *La carte du Parc naturel marin est coupée*
  - *On va la remettre en entier*
- ★ *Ce serait bien d'afficher des arrêtés en entier*
  - *Il n'y aura pas assez de place car les arrêtés font plusieurs pages. De plus, les mairies sont déjà tenues de les afficher, et le but du panneau est d'être facile à lire donc le plus simple et clair possible. Mais on peut ajouter une phrase indiquant que l'arrêté entier est disponible en mairie.*
- ★ *Est-ce possible d'ajouter une vitrine pour la qualité des eaux de baignade / conchyliques ?*
  - *Non, le format du panneau ne permet pas d'accueillir une seconde vitrine. De plus, son but est d'indiquer aux pêcheurs si la pêche est autorisée ou interdite de manière simple. Nous ne souhaitons pas le complexifier.*
- ★ *Il faudrait ajouter une phrase concernant les autres espèces, du type « d'autres espèces sont présentes sur l'estran. Leurs mailles et quotas sont disponibles sur le site internet : .... »*
  - *En effet, il faut informer que les autres espèces sont également soumises à des mailles et quotas. Le site internet du projet n'existe pas encore. Vers quoi les rediriger ? Le dépliant du projet est en ligne, je vais vous envoyer le lien.*

★ A côté de la quantité autorisée, il serait intéressant de donner une idée du contenu que ça représente : mettre une image de petit seau, et un grand seau barré, ou une glacière barrée.

- C'est vrai que les pêcheurs ne savent pas forcément ce que représentent 5kg de moules visuellement. Le problème de la glacière barrée, c'est que ce n'est pas interdit. Les pêcheurs peuvent prélever uniquement 5 kg de moules dans une glacière. Le choix du contenant n'est pas règlementé...

★ Ce serait bien de laisser une place sur le panneau pour un futur flashcode redirigeant vers un site internet. Ou d'en mettre un qui redirige sur le site de l'Agence des aires marines protégées, sur la partie pêche à pied pour l'instant, et le changer par la suite.

- Oui, c'est une bonne idée. Ça permettrait aux personnes qui le souhaitent d'avoir la réglementation concernant les autres espèces en temps réel.

★ Est-ce qu'il serait possible de laisser des zones de blanc pour les spécificités ? par exemple pour montrer la délimitation des zones conchylicoles à plat.

- Ce serait intéressant en effet de communiquer sur les zones conchylicoles à plat. Cependant, le panneau est déjà chargé. Mais les communes pourraient afficher ça dans les vitrines présentes à l'entrée des sites.

### Les sites d'installation

Un budget de 6000€ est prévu pour la création et l'installation des panneaux. Ils seront implantés en priorité sur les sites pilotes du projet (à discuter avec les mairies) : Audinghen (1 panneau), Ambleteuse (2 panneaux), Wimereux (3 panneaux), Le Portel (3 panneaux), Le Touquet (0 panneau), Fort-Mahon (1 panneau), Le Crotoy (3 panneaux), Ault (3 panneaux).

D'après le prestataire Pic'Bois, un panneau coûterait entre 160 et 450€ (dépend du nombre qu'on commande, de s'il y a besoin d'une structure bois ou pas). Le choix du prestataire au niveau national n'est pas encore définitif. Quand les devis seront validés, on connaîtra le nombre de panneaux pouvant être financés sur notre territoire par le projet Life.

### Remarques :

★ Il ne faut pas qu'il y ait un report de l'effort de pêche sur des sites qui ne sont pas équipés de panneaux.

★ Problème des sites sans panneaux ou les pêcheurs n'auront pas l'information aussi facilement.

★ Il semble important de proposer ces panneaux à toutes les communes de la côte, même si c'est à leurs frais. En effet, c'est plus cohérent, et les panneaux ne sont pas très chers. De plus, il y a un déficit de panneaux sur la pêche à pied.

- Oui, c'est une bonne idée. Une fois que les devis et le visuel seront définitifs, nous les proposerons à toutes les communes de la côte.

★ L'opération Grands sites de France pense financer des panneaux sur la zone des caps, il faudrait voir avec eux s'ils peuvent financer certains panneaux sur la pêche à pied. Organiser une réunion avec eux ? Aide DDTM si besoin.

- Il faudrait en discuter avec eux.

★ A Berck-sur-Mer, aux sternes, il n'y a plus de panneaux depuis la tempête. Ils sont en train de prévoir l'installation de nouveaux panneaux : faut-il réserver une place à un panneau sur la pêche à pied ? Peuvent peut-être le financer.

- Pourquoi pas, si la commune le souhaite.

## Le plan local d'action

### Présentation

Le plan local d'action est un calendrier d'actions pour les 5 ans à venir. Tous les territoires du projet ont pour objectif, cette année, d'en élaborer un.

Il nécessite d'identifier toutes les actions qu'il serait intéressant de faire perdurer, ou de mettre en place. Ensuite, les actions seront priorisées selon leur importance et les moyens humains et financiers disponibles. Il est important de tenir compte du fait que le projet Life + pêche à pied de loisir se termine au printemps 2017.

Les principales thématiques identifiées pour ces actions sont : la gouvernance, la communication/sensibilisation, l'acquisition de données.

Les acteurs présents à la réunion vont réfléchir par petits groupes de 4-5 aux actions qui pourraient être envisagées. Un résumé de ces actions leur sera envoyé.

### Elaboration

#### Gouvernance :

- **Comité local de la concertation** : continuer de réunir les acteurs de la pêche à pied deux fois par an, en mai et octobre ce serait bien. Il serait bien qu'une des deux réunions soit une sortie sur le terrain pour permettre aux acteurs de connaître l'ensemble du territoire et pas seulement leur zone. Proposer les réunions plus en avance. Proposer plusieurs dates.

#### Communication/sensibilisation :

- **Rencontrer les élus de tout le périmètre étudié** : leur présenter l'avancée du projet (résultats des comptages, enquêtes, études, sensibilisation...), le projet d'installation de panneaux, les outils de communication.
- **Présenter l'exposition itinérante à tous les offices de tourisme** : permet de la faire connaître, de l'exposer plus souvent afin de sensibiliser le plus de personnes possible
- **Faire tourner l'exposition** : dans les offices de tourisme, bases nautiques, galeries marchandes, poissonnerie...)
- **Dupliquer l'exposition itinérante** : pour qu'elle soit plus présente sur tout le territoire, surtout durant la saison estivale
- **Installer une exposition temporaire sur la pêche à pied dans des lieux très fréquentés** : Nausicaa, Maréis, nouveau bâtiment à Berck-sur-Mer...)
- **Créer un site internet** : pour communiquer principalement sur la réglementation (ouvertures/fermetures de sites de pêche) qui est complexe. Créer un volet « pêche à pied » sur le futur site internet du Parc naturel marin. Afficher uniquement les arrêtés en vigueur, pas les anciens. En plus de la page concernant les ouvertures/fermetures, créer une page par espèce avec les mailles, quotas, bonnes pratiques, outils de pêche autorisés... Permet de toucher les pêcheurs non affiliés à des associations ou fédérations.

- **Créer un journal du Parc naturel marin avec une partie pêche à pied** : voir celui du PNR qui est très bien fait.
- **Avoir un espace dans les journaux locaux dédié à la pêche à pied**
- **Etablir un plan de communication** : préparer un sujet d'article par mois, à l'avance, afin de bien répartir les sujets abordés
- **Etablir une mailing liste plus complète** : Associer tous les offices de tourisme, camping ou structures d'hébergement du public, associations de nature, de pêche...
- **Créer des nouveaux supports d'information** : exposition murale, diapo ou film qui pourrait tourner en boucle sur un écran...)
- **Messages sur les panneaux électroniques** : certaines villes en disposent
- **Expliquer la réglementation** : au-delà de la présenter, expliquer comment sont choisies les tailles réglementaires de capture, pourquoi les sites de pêche sont ouverts ou fermés, pourquoi certains outils sont interdits...
- **Exposer un seau pouvant contenir environ 5kg de moules ou coques** : dans les offices de tourisme (seau + réglette accrochée), où l'exposition est présentée, lors des formations... permet aux pêcheurs d'avoir une idée visuelle de ce que représentent 5kg de coquillages
- **Chapeauter un guide de sortie découverte de l'estran/pêche à pied** : permet de sensibiliser au milieu naturel et d'aiguiller les personnes souhaitant effectuer ce type de sortie. S'inspirer des plaquettes d'Eden62. Associer des pros, des associations..
- **Faire des marées de sensibilisation**
- **Former les personnes recevant du public**
- **Informersur la pêche professionnelle** (via panneaux ou autres)

#### Acquisition de données :

- **Etude de la fréquentation** : pour que tout le monde puisse y contribuer, créer une plateforme internet ou une application mobile (via sphynx ?)
- **Rapport diagnostic annuel** : pour avoir un bilan de l'activité sur le territoire, connaître l'évolution des pratiques. Restitution en octobre ? Non car toutes les données ne sont pas traitées.
- **Etude moulières** : va peut-être avoir une influence sur l'ouverture/fermeture des sites
- **Analyse de paniers** : connaître les quantités pêchées, respect de la maille ? Connaître les espèces pêchées non consommables.

## Autres remarques

★ *Problème de sécurité : longe-côte / lignes de fond, filets fixes. A Wimereux, en novembre.*

- *Il faudrait informer les personnes pratiquant le longe-côte que la pose de ces engins de pêche est autorisée à cette période de l'année et sensibiliser les pêcheurs aux nouvelles activités nautiques, permettre une bonne cohabitation de ces activités ensemble.*

★ *Il semble important de sensibiliser les enfants, or ce n'est pas le cas dans toutes les écoles. Il serait intéressant de faire un partenariat avec les CPIE : les former sur la thématique de la pêche à pied ou s'associer pour faire des animations où ils ne peuvent pas.*

★ En baie d'Authie, il y a avait eu une étude de faite par la SNSM sur les quantités de coques remontées par les pêcheurs.

## Pour tout renseignement complémentaire

ANTOINE MEIRLAND

**Coordinateur local du projet Life + Pêche à pied de loisir**

[antoine.meirland@aires-marines.fr](mailto:antoine.meirland@aires-marines.fr)

03.91.18.11.04 / 07.87.62.28.63

MORGANE RICARD

**VSC sur le projet Life + Pêche à pied de loisir**

[morgane.ricard@aires-marines.fr](mailto:morgane.ricard@aires-marines.fr)